

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

.....
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
.....

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice- Solidarité

DÉCRET D/2020/.....051...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DU PROTOCOLE POUR FACILITER LE TRANSPORT DES
RESSOURCES NATURELLES PROVENANT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE A LA REPUBLIQUE
DU LIBERIA POUR LEUR EXPORTATION, SIGNE LE 11 OCTOBRE 2019 A MONROVIA.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2019/0046/AN du 03 décembre 2019, autorisant la ratification ;

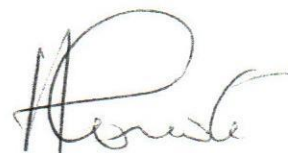
Vu le Décret D/2020/.....050...../PRG/SGG du 18 FEV 2020 portant
Promulgation de la Loi L/2019/0046/AN du 03 décembre 2020;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est ratifié le Protocole pour faciliter le transport des ressources naturelles provenant de la République de Guinée à la République du Libéria pour leur exportation, signé le 11 octobre 2019 à Monrovia.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 18 FEV 2020



PROFESSEUR ALPHA CONDÉ